

## SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2014

Date de convocation : 05/05/2014

Date d'affichage : 06/05/2014

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil quatorze, le mardi 13 mai à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

**Étaient présents:** HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, GUÉGAN Thierry, LUTELLIER Raphaëlle, ROCHER Jean-Luc, LIVENNAIS Pascal, LERAUX Sandrine et HUCHEDÉ Irène.

**Était absente excusée :** BOISARD Véronique

**Était absent non excusé: /**

Formant la majorité des membres en exercice, M. ROCHER Jean-Luc est élu secrétaire.

### INTERVENTION DE M. JOUSSE

Monsieur JOUSSE, Comptable du Trésor est présent en ce début de séance pour expliquer le budget, les impôts et finances locales, faire un comparatif des taux des impôts communaux avec les autres communes du canton.

### EMPRUNT LOTISSEMENT DU COTEAU DU DOMAINE

Monsieur JOUSSE, Comptable du Trésor, est revenu sur sa première idée et ne souhaite pas qu'un emprunt soit fait sur le lotissement du Coteau du Domaine.

Le sujet est donc ajourné.

### INDEMNITÉ DU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil **au taux 100 % par an**
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à JOUSSE David,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### CONVENTION AVEC LA POSTE

Madame GRIGNON Georgette, propriétaire du local dédié à l'Agence Postale Communale, souhaite reprendre son logement en octobre 2014.

Il convient donc de relocaliser ce service dont la convention arrive à échéance au 1<sup>er</sup> juillet.

Ci-dessous les dépenses et recettes de fonctionnement de 2013 :

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires Martine + charges	6225.61 €	VERSEMENT MENSUEL	11880.00 €
Loyer	580.00 €	DE LA POSTE	
Electricité	194.00 €	990.00 € EN 2013	
Abonnement Internet	361.59 €	990 x12 = 11880.00	
<b>TOTAL</b>	<b>7361.20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11880.00 €</b>

Après discussion il est décidé de la relocaliser dans le bureau du maire, un accès indépendant existant, accessible aux personnes à mobilité réduite. Le bureau du maire sera installé à l'étage de la mairie. Madame le Maire se charge de contacter Monsieur PIVETTE de la Poste pour lui faire part de la décision du Conseil Municipal.

Il est également souligné que les horaires d'ouverture de l'après-midi ne sont pas forcément adaptés aux besoins des usagers, à revoir pour les adapter.

### **SALLE DES FETES**

La porte de la salle des fêtes ferme de plus en plus difficilement, Maurice a essayé de la réparer sans succès mais il n'y a rien à faire à part changer le barillet.

Devis de la menuiserie LEROYER : 292.80 € TTC

Devis de l'entreprise BARON : 584.40 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DONNE son accord pour le devis de l'entreprise LEROYER et décide que le changement soit fait sans attendre la panne.

### **COMMISSIONS DIVERSES:**

Commission TAP le personnel (Martine, Jocelyne, Emilie et Marion), les élus (Malin Anne-Sophie, Leraux Sandrine, Lutellier Raphaëlle), les parents (Régis Tribouilloy, Nathalie Véron, Mélanie Bourdais, Yohann Poupin, Marie Vu-Sevestre)

Avec une réunion fixée au vendredi 23 mai à 20h30 à la mairie.

SCOT (Schéma de COhérence Territorial)

1 membre : Christophe Hermagné puisqu'il est obligatoire que le représentant communal soit le Conseiller communautaire

### CCPL

Différentes commissions de mises en place :

- La commission « Finances » Christophe Hermagné puisqu'il a été décidé que le représentant communal soit le Conseiller communautaire
- La commission « Solidarités intercommunales »
- La commission « Economie »
- La commission « Environnement »
- La commission « Culture »
- La commission « affaires sociales »

Commission de jumelage:

Syndicat d'initiative: Le représentant communal était Maurice Foubert. Le Conseil Municipal souhaite qu'il continue à représenter la mairie.

Commission de fleurissement: Céline Hémon et Sylvie Gégou. Il est suggéré de proposer à Olivier Dubois paysagiste et de faire un avis aux personnes intéressées via le flash d'été.

### Commission Beaulieu de France

Laisser Claudine Fournier jusqu'aux nouvelles élections du mois de septembre 2014, suite aux renouvellement des conseils municipaux.

Montant de l'adhésion 0.35 €/habitant + Un cadeau de la mairie au maire qui accueille la rencontre annuelle (43.10 € en 2013 pour un panier garni)

La rencontre annuelle aura lieu les 13 & 14 septembre 2014 à Beaulieu-sous-la-Roche (Vendée) et est ouverte à tous les habitants de Beaulieu. Prix pour le week-end 65 €/personne + hébergement Les 65 € comprennent les repas du samedi jusqu'au dimanche midi + la prise en charge des visites avec le transport.

Pour mémoire : l'association existe a été créée en 1997 et Beaulieu sur Oudon y participe depuis 2001 et a accueilli cette rencontre en 2007.

La réunion de préparation de la rencontre 2014 aura lieu le MARDI 27 MAI à 20h30 à la maison de la Moisson.

## Comice agricole

Pour mémoire : Il tourne chaque année dans les 15 communes du canton. Il a eu lieu à Beaulieu/Oudon en 2008.

Elections La préfecture a désigné Philippe de la SAYETTE comme délégué de l'administration à la révision des listes électorales.

## **MATERIEL DE LA COMMUNE**

Maurice a un taille haie qui est très usagé et va devenir coûteux en réparation.

2 propositions vous sont faites auprès du Garage FOUBERT et de chez DELAGRÉE

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal RETIENT la proposition du Garage FOUBERT pour

Un Moteur Nu Stihl à 499.17 € HT

Une Perche taille haie Stihl à 307.50 € HT

Une tête de débroussaillage 139 € TTC

Et une rallonge carbonne 125 € TTC

Soit un total TTC de 1228.77 €

## **ARGENT DE POCHE**

Finalement ce sont 5 jeunes qui participeront cet été au chantier argent de poche qui se déroulera du 7 au 11 juillet de 9h à 12h.

Encadrement : Sylvie Gégou et J-Luc Rocher se proposent pour les encadrer une matinée. Reste 3 intervenants à trouver pour que le chantier puisse fonctionner. Il est suggéré de faire appel à des personnes extérieures au conseil municipal comme Jean-Paul ou Jeannine Brunet.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

- 1- L'association ça coule de source a fait une demande de subvention pour financer un camp pour les jeunes de communes susceptibles de participer à hauteur 48 €/enfant suivant le nombre que l'on sera plus tard.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REFUSE l'octroi d'une subvention.
- 2- L'association Familles Rurales de Beaulieu/Montjean a également fait une demande écrite pour de 150 € afin de pérenniser les activités (gym & danse) enfants & adultes que fait-on ?  
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ACCORDE une subvention à hauteur de 75 € pour l'année 2014.

## **COMPTE-RENDU DES DIVERSES REUNIONS**

### **RTE**

Stéphanie PAJOT de RTE est venue en mairie faire une mise au point de l'avancée des chantiers.

Concernant la 225 Kv allant du Poste THT vers Laval elle sera finie fin 2014 et mi 2015 pour celle qui part vers Le Pertre.

Sur le Poste même le transfo doit arriver fin mai sur place, en ce moment RTE est en phase de construction de murs acoustiques pour protéger du son du ventilateur. 1 seul d'installé pour le moment mais il pourra y en avoir jusqu'à 3. Les riverains ont été rencontrés récemment afin qu'ils fassent part de leurs questions.

Un panneau voie sans issue interdit sauf riverains, payé par RTE, doit être mis au niveau des propriétés de la Maubertière afin que les camions ne passent plus par son chemin, de même dans l'autre sens il convient de bloquer l'accès par un merlon de terre ou des pierres, pour que les camions ne redescendent pas.

Une visite du Poste THT à destination des élus est prévue le lundi 2 juin à 18h.

### **Conseil d'école**

Lors du conseil d'école, la directrice a présenté les sorties scolaires de fin d'année, les grandes lignes du projet d'école qui portent sur la maîtrise du langage. Un bilan des rythmes scolaires est fait à mi-parcours, positif du côté des enseignants, du personnel pour les TAP et positif également pour les parents présents.

Néanmoins du matériel est demandé pour les TAP : cerceaux et ballons, tables de ping-pong.

Et une réunion en fin d'année pour faire un bilan et une préparation de l'année prochaine est souhaitée par le personnel présent (rappel : réunion de vendredi 23 mai à 20h30)

L'équipe enseignante demande par ailleurs un renouvellement du parc à vélos, un local pour la psychologue.

Porte ouverte à l'école cantine/garderie le 20 juin de 16h30 à 19h. A cette occasion les bénévoles de la bibliothèque tiendront un stand pour présenter ce service.

#### **GUEHARDIERE**

Rencontre avec la sous-préfète le mardi 20 mai pour faire le point sur ce dossier et Me BOULIOU interviendra au prochain conseil municipal fixé au mardi 17 juin à 20h30.

#### **AUTRES REUNIONS**

Bassin de l'Oudon : Madame le Maire est membre du Syndicat de Bassin de l'Oudon, elle représentera également le SYMBOLIP (Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions)  
Une rencontre est prévue sur place à Beaulieu pour le curage de la douve et du ruisseau rue de la moisson.

SIVU : Madame le Maire est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre de Santé du Pays de Loiron Sud et informe qu'un médecin devrait arriver en remplacement du Docteur Bindel qui a pris sa retraite.

SDEGM : Jean-Luc Rocher est membre titulaire de ce syndicat d'électrification et membre également de la CLÉ (Commissions Locales d'Energies)

#### **DIVERS**

Elections européennes du dimanche 25 mai 2014

8h30-10h30	BOISARD Véronique	LUTELLIER Raphaëlle	LERAUX Sandrine
10h30-13h00	GUÉGAN Thierry	LIVENAIIS Pascal	ROCHER Jean-Luc
13h30-15h30	HÉMON Céline	GEGU Sylvie	HUCHEDÉ Irène
15h30-18h	HERMAGNÉ Christophe		

Gravillons cimetièrre : Avant les Rameaux et la Toussaint, il sera mis à disposition gratuite des familles qui en ont besoin.

Extincteur a été acheté pour équiper l'atelier communal chez SICLI pour 268 €

Echarpes du maire et de l'adjoint : les conseillers chargent Madame le Maire d'acheter au moins-disant les écharpes.

#### **Pour information**

Rendez-vous samedi 17 et 24 mai à 13h30 sur la place des AC pour visite de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.